DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

MAIRIE
DE
POUZOLLES

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 034-213402142-20250304-DELIB0062025-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

BUDGET PRINCIPAL
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le 4 mars à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.
Présents : MM. ALMES Bernard, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, CAZALS Christophe, CROS Monique, IZARD Julien, MARCO Claude, MARQUET Nathalie, MAS Bernard, MIRABILLE Noelle, SIMON Jennifer, SURRE Line.
Absent excusé : M. LUCAS André.
Convocation en date du 19 février 2025.

Membres en exercice : 14 - Présents : 13 - Votants : 13 - Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

Vu l'article L 2121-31 du code général des collectivités territoriales,
Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2024 du budget principal a été réalisée par le Trésorier en poste à Béziers et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.
Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire**, LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2024 du budget principal dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice

Ainsi fait et délibéré les jour, mois en an susdits.

Le Maire,
ROUCAYROL Guy